CUISINIER

REFERENTIELS D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION INSTITUT PAUL BOCUSE

Article L6113-1 En savoir plus sur cet article... Créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
décrit les situations de travail et les	identifie les compétences et les connaissances, y	définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
activités exercées, les métiers ou emplois	compris transversales, qui découlent du référentiel		
visés	d'activités	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	C1.1.1 Réaliser l'approvisionnement, en identifiant les		Cr 1.1.1.1 Le choix du fournisseur
établissement	matières premières nécessaires à la production, er	i i	est pertinent (chiffre à l'appui) et
	sélectionnant les fournisseurs et en négociant, er		100% des produits sélectionnés
	intégrant les enjeux d'éco-responsabilité, afin d'anticipe		sont de saison et de qualité.
approvisionnements et du stockage	les aléas (rupture de stock) et d'assurer la qualité des		Cr 1.1.1.2 Les quantités de
 Identification des matières premières 	produits tout en maîtrisant les coûts.	contrats de fournisseurs (modalités de livraison, DLC des produits) et d'un plan de nettoyage, le candidat	matières premières couvrent le nombre de portions à produire
nécessaires à la production		doit rédiger les bons d'économat pour la semaine	sans qu'il y ait d'excédent.
Choix des fournisseurs et des		d'approvisionnement correspondant au menu.	Cr 1.1.1.3 Le coût matière doit se
matières premières nécessaires à la		d approvisionilement correspondant ad mend.	situer entre 80 et 100 % de
production (local/grossiste)		Pour cela il doit à l'écrit et individuellement :	l'enveloppe allouée.
 Prise en compte des enjeux d'éco- 		l our cela il dolt a recrit et ilidividuellement.	11
1	C1.1.2 Assurer le stockage et la conservation des	- Choisir les fournisseurs en cohérence et	Cr 1.1.2.1 Un mode de stockage
 Application des règles de stockage, 	matières premières, en appliquant le plan de maîtrise		en un lieu est proposé pour
déconditionnement, conservation des	sanitaire et les normes des DLC et DDM (arrêtés		chacune des différentes denrées.
denutes on soutements over lendon	européens), afin d'assurer que les produits proposés	<u> </u>	Cr 1.1.2.2 100% des produits sont
	soient propres à la consommation.	de stockage en fonction des DLC	stockés aux températures
 Respect des dates limites de 		(compétence C1.1.2)	appropriées conformément aux
consommation (DLC) et dates de		- Compléter le plan de nettoyage et identifier	règlements européens.
durabilité minimale (DDM)		la marche en avant (protocoles de	Cr 1.1.2.3 Le stockage des
 Application des règles d'hygiène et 		désinfection) (compétence C1.1.3)	denrées se fait selon le principe de
de sécurité des aliments (HACCP1)			rotation des DLC et DDM.

¹ HACCP: Hazard Analysis Critical Control Point. Méthode institutionnalisée par la directive 93/43/CE relative à l'hygiène des denrées alimentaires

C1.1.3 Réaliser les opérations liées au nettoyage, à la Cr 1.1.3.1 Chaque zone dispose désinfection des locaux, surfaces, matériels et ustensiles de ses produits d'entretien en appliquant les règles d'hygiène et de sécurité des spécifiques. Cr 1.1.3.2 100% des processus de aliments spécifiques au stockage, afin de s'assurer que l'exécution des prestations se déroule dans de bonnes nettoyage proposés sont fondés sur la méthode HACCP et le PMS. conditions sanitaires. Cr 1.1.3.3 Le plan de nettoyage est complété de façon exhaustive, aucune zone n'est oubliée. A1.2 Création de menus et d'une offre C1.2.1 Concevoir des menus, en déterminant les plats à Etude de cas Le menu est scrupuleusement de restauration présenter et les accords avec les vins, en limitant l'impact*(Évaluation des compétences C1.2.1, C1.2.2,* élaboré en respectant : des déchets et en respectant la saisonnalité des produits C1.2.3) Réflexion sur les plats à présenter dans l'objectif de proposer une offre cohérente avec le Proposition d'accords mets et vins concept du restaurant. Cr. 1.2.1.1 La saisonnalité des Un concept de restaurant est présenté au candidat Adaptation des menus au concept du produits qui doit définir une offre de restauration en respectant restaurant Cr. 1.2.1.2 Une démarche un budaet imposé. Ecriture des recettes (fiches éco-responsable (tri sélectif, recettes : grammages précis, produits C1.2.2 Rédiger une fiche technique pour chaque recette Pour cela il doit, individuellement et à l'écrit : gestion des déchets) nécessaires, chiffrage du coût, en précisant les produits nécessaires ainsi que les Cr. 1.2.1.3 La lutte contre le mention des allergènes) grammages et les coûts, afin d'assurer une qualité Rédiger un menu du jour composé au moins de gaspillage alimentaire Composition du menu : arbitrage constante de l'offre de restauration, de l'entrée au deux entrées et deux plats, deux desserts. entre les recettes (équilibre dessert. respectant les mentions légales (provenance, alimentaire, allergènes) allergènes...) (compétence C1.2.1) Cr 1.2.1.4 Le menu permet de Intégration de la saisonnalité et de composer un repas équilibré et l'éco-responsabilité (lutte contre le Elaborer les fiches techniques pour chacune varié (possibilité de sélectionner gaspillage) C1.2.3 Assurer la rentabilité de l'offre en tenant compte des recettes présentées dans le menu et Détermination des prix de vente en une entrée et / ou une garniture des prix de revient, en déterminant les prix de vente et en détaillant les matières premières nécessaires et fonction des fiches techniques avec des légumes). respectant les ratios et marges de rentabilité, afin leur coût, tout en tenant compte du budget d'assurer la pérennité de l'offre. alloué (compétence C1.2.2) Cr 1.2.1.5 Des accords mets et vins sont intégrés au menu, et A partir des fiches techniques, déterminer un justifiés en fonction des principes prix de vente permettant d'assurer la rentabilité majeurs à respecter. de l'offre de restauration (compétence C1.2.3) Cr 1.2.1.6 La majorité des recettes sont alignées avec le concept (ex : restaurant libanais proposant des mezze...). 100% des fiches techniques sont complétées de manière exhaustive et doivent intégrer :

	 Cr 1.2.2.1 Les caractéristiques de la recette (dénomination, catégorie, liste des ingrédients, quantités produites) Cr 1.2.2.2 Les étapes à suivre Cr 1.2.2.3 Les indicateurs financiers de la recette (coût de chaque ingrédient, prix de vente, taux de marge)
	- Cr 1.2.3.1 Le budget alloué est respecté, il ne dépasse pas les 100% du prévisionnel.
	- Cr 1.2.3.2 95% des calculs des coûts et de rentabilité sont exacts.
	- Cr 1.2.3.3 Un taux de marge de 5% est respecté.

Bloc 2 : Réaliser des prestations culinaires

A2.1 Préparation des prestations

- Planification des tâches
- Mise en place du poste de travail au sein de la cuisine et de la brigade
- Adapter si nécessaire le poste de travail aux situations de handicap
- Choix du matériel et des ustensiles appropriés
- Choix des matériels nécessaires aux méthodes les plus responsables sur le plan énergétique

C2.1.1 Organiser la production culinaire, en planifiant les Mise en situation professionnelle tâches, en effectuant la mise en place, en tenant compte des situations de handicap d'un des membres de la brigade le (Évaluation des compétences C2.1.1, C2.2.1, cas échéant et en choisissant le matériel adapté, afin de C2.2.2) faciliter la réalisation des prestations tout en maîtrisant les consommations énergétiques.

Le candidat doit, lors de mises en situation professionnelles reconstituées, et de façon individuelle assurer :

- La réalisation des fondamentaux (taillage des légumes, cuisson des œufs...) (C2.2.1)
- La réalisation de fonds, jus, fumets et sauces, cuisson des pommes de terre. (C2.2.1)
- La réalisation de deux amuse-bouche et de deux plats et garnitures imposés. (C2.2.1 et C2.2.2)

La capacité du candidat à planifier les tâches, à organiser son poste de travail et à respecter les

- Cr 2.1.1.1 La mise en place du candidat lui permet de concevoir les recettes dans les temps impartis.
- Cr 2.1.1.2 Les aménagements proposés répondent à la situation de handicap présentée
- Cr 2.1.1.3 Le choix des matériels est approprié pour les prestations à réaliser.

A2.2 Production culinaire

- Application des différentes techniques culinaires (taillage, découpe, cuisson, assaisonnement...)
- Application des règles d'hygiène dans la réalisation des recettes (traitement des produits, maintien d'un environnement propre...)
- Suivi des fiches techniques
- Limitation du gaspillage alimentaire
- Dressage des préparations

C2.2.1 Réaliser les recettes, en suivant les fiches techniques, en appliquant les techniques culinaires appropriées dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité et en limitant le gaspillage alimentaire, afin de confectionner les plats demandés par le client. Les documents de référence sont la méthode HACCP et le plan de maîtrise sanitaire.

C2.2.2 Dresser les plats, en suivant les règles d'esthétisme et les règles d'hygiène, pour veiller à l'harmonie et à l'équilibre de l'assiette ainsi qu'à la sécurité alimentaire du client.

normes d'hygiène est appréciée lors de chacune des mises en situations professionnelles. Le candidat est également interrogé à l'oral sur les aménagements de poste de travail envisageables pour différentes situations de handicap (compétence C2.1.1).

Mise en situation professionnelle (Évaluation des compétences C2.1.1, C2.2.1, C2.2.2)

Le candidat doit individuellement :

- Réaliser deux recettes de cuisine imposées, ainsi que leur dressage.
- Planifier ses tâches et organiser son poste de travail tout en respectant strictement les normes d'hygiène, et être en mesure de proposer des aménagements de poste de travail en cas de situation de handicap.

- Cr 2.2.1.1 Les conditions d'hygiène liées à la production sont optimales :
- Le plan de travail est propre et totalement désinfecté.
- La tenue vestimentaire est propre et changée quotidiennement.
- Le nettoyage des ustensiles est fait au fur et à mesure.
- Cr 2.2.1.2 Les recettes imposées sont strictement suivies lors des deux épreuves de réalisation.
- Cr 2.2.1.3 Les techniques culinaires sont à 80% parfaitement exécutées.
- Cr 2.2.1.4 Les assaisonnements sont équilibrés et respectent les saveurs de base.
- Cr 2.2.1.5 Le gaspillage
 alimentaire est évité (découpe
 correcte des légumes, réutilisation
 le cas échéant des épluchures et
 parures pour réaliser des
 bouillons, n'utiliser que la juste
 quantité de produit pour l'exécution
 de la fiche technique).
- Cr 2.2.1.6 la consommation d'eau est maîtrisée : n'utiliser que la

cuisson, le choix du récipient de cuisson est adapté. Cr 2.2.2.1 La chaleur des assiettes et des mets est adaptée (supérieur à 55 degrés) Cr 2.2.2.2 Les assiettes sont parfaitement propres Cr 2.2.2.3 Les volumes et les couleurs sont en résonnance avec la forme de l'assiette Cr 2.2.3.4 Les volumes sont tous équilibrés et permettent un port d'assiette facilité. Cr 2.3.1.1 La mise en place du C2.3.1 Réaliser des desserts de restaurant, en appliquant Mise en situation professionnelle A2.3 Confection pâtissière candidat lui permet de réaliser les reconstituée les techniques spécifiques à la pâtisserie. recettes dans les temps impartis. (Évaluation des compétences C2.3.1, C2.3.2) Réalisation des desserts de Cr 2.3.1.2 Les conditions d'hygiène restauration et des pâtisseries dans liées à la production sont optimales : le strict respect de la fiche technique. Le candidat doit individuellement : Application des règles d'hygiène Le plan de travail est propre et dans la réalisation des recettes C2.3.2 Finaliser les desserts, en réalisant le montage, en totalement désinfecté. Réaliser deux recettes de pâtisserie (traitement des produits, maintien dressant les assiettes, en appliquant les techniques de imposées, ainsi que leur dressage. d'un environnement propre...). La tenue vestimentaire est décorations spécifiques à la pâtisserie et en utilisant des Planifier ses tâches et organiser son Application des techniques propre et changée fruits frais en fonction de la recette, afin d'assurer la qualité poste de travail tout en respectant spécifiques à la pâtisserie (travail du quotidiennement. esthétique du dessert. strictement les normes d'hygiène, et sucre, pochage des choux, fonçage Le nettoyage des ustensiles des tartes, réalisation de crèmes être en mesure de proposer des pâtissières, réalisation de est fait au fur et à mesure. aménagements de poste de travail en meringues). cas de situation de handicap. Cr 2.3.1.3 Les techniques pâtissières sont à 80% parfaitement exécutées. Cr 2.3.2.1 Les techniques de montage des deux desserts sont maîtrisées. Cr 2.3.2.2 Le dressage de l'assiette tient scrupuleusement compte des

juste quantité d'eau pour la

règles de décoration spécifiques à la pâtisserie.

Cr 2.2.3.3 Les volumes sont tous équilibrés et permettent un port facilité.

Bloc 3: Contribuer à la gestion opérationnelle d'un établissement de restauration

A3.1 Gestion de la relation avec les clients

- Identification des typologies de clientèle
- Ecouter les clients pour comprendre leurs besoins
- Prise en compte de leurs demandes
- Adaptation de l'accueil aux situations de handicap
- Scénarisation du service comme élément de contribution à l'expérience client
- Fidélisation de la clientèle

C3.1.1 Accueillir les clients dans l'établissement, en adoptant une posture d'écoute et de bienveillance, en tenant compte des situations de handicap et en interrogeant le client afin de comprendre ses attentes et ses besoins, et de veiller à sa satisfaction.

C3.1.2 Conseiller les clients, en présentant oralement les plats et desserts, en racontant leur histoire, leur origine et en décrivant ses qualités organoleptiques et en précisant les allergènes afin de leur permettre de choisir la prestation culinaire qui leur convient le mieux.

C3.1.3 Contribuer au service, en appliquant les techniques de service adaptées, afin d'assurer un déroulé de la prestation agréable pour le client, et ainsi contribuer à sa fidélisation.

Mise en situation professionnelle

(Évaluation des compétences C3.1.1, C3.1.2, C3.1.3)

Chaque candidat doit individuellement :

- Réaliser un accueil client
- Présenter le menu aux clients et les conseiller dans leurs choix.
- Réaliser le service avec un soin particulier vis-à-vis du client.

Cr 3.1.1.1 La présentation du candidat est professionnelle (tenue propre)

Cr 3.1.1.2 Le candidat adopte une communication professionnelle (niveau de langage, adaptation aux différents types de clientèle)

Cr 3.1.1.3 Des questions sont posées au client pour comprendre ses besoins (nombre de convives, temps disponible pour manger, occasion particulière)

Cr 3.1.1.4 La carte et le menu sont présentés, les plats sont expliqués

Cr 3.1.3.3 Le candidat est à l'écoute des commentaires et des retours du client

Cr 3.1.1.5 Le candidat prend en compte les situations de handicap et veille à l'accessibilité des installations.

Cr 3.1.2.1 Les qualités organoleptiques des plats sont présentées (goût, odeur, aspect, couleur et consistance).

Cr 3.1.2.2 Des réponses exactes sont apportées aux questions des clients sur les menus.

3.2 Application des réglementations légales

- Déclarations réglementaires à l'ouverture de son restaurant
- Mise en place des affichages obligatoires de la profession
- Mise en place de processus de contrôle
- Présentation des allergènes dans les menus
- Application de la réglementation en matière d'informations aux consommateurs

C3.2.1 Réaliser les déclarations obligatoires, en procédant quand nécessaire à la déclaration d'ouverture d'établissement, à la déclaration unique d'embauche et au dépôt du permis d'exploitation, afin de respecter les différents cadres légaux.

C3.2.2 Procéder aux affichages obligatoires, en présentant la provenance des produits, les allergènes, et le cas échéant la licence de débit de boissons, afin de prévenir tout risque de sanction.

Cas pratique

(Évaluation des compétences C3.2.1 et C3.2.2)

Un concept d'établissement est présenté au candidat. Ce dernier doit, individuellement et par écrit :

- Expliquer les déclarations obligatoires à réaliser et auprès de quelles instances (compétence C3.2.1)
- Lister les documents à réunir et à afficher au sein de l'établissement (compétence C3.2.2)

Cas pratique

(Évaluation de la compétence C3.2.2)

Des étiquettes de produits sont fournies aux candidats, ainsi qu'un menu. Ces derniers doivent, individuellement et par écrit :

 Identifier les étiquettes des produits intégrées dans les recettes présentées au menu Cr 3.1.2.3 La prise de commande est effectuée de façon claire et ne comporte pas d'erreurs.

Cr 3.1.3.1 Le candidat applique scrupuleusement les techniques de service.

Cr 3.1.3.2 Le candidat adopte un vocabulaire pertinent et adapté afin de valoriser les plats.

Cr 3.2.1.1 Les déclarations à réaliser sont exhaustivement identifiées.

Cr 3.2.1.2 Les obligations d'exploitation sont connues et respectées (affichage des prix, etc)

Cr 3.2.2.1 La liste des documents à réunir dans le cadre d'une déclaration d'ouverture est complète.

Cr 3.2.2.2 Les étiquettes sélectionnées correspondent aux recettes présentées.

Cr 3.2.2.3 Les allergènes et les origines des produits sont explicitement retranscrits.

Cr 3.3.1.1 Tous les calculs des indicateurs d'activité sont justes

A3.3 Participer au quotidien à la gestion de l'activité

- Connaissance des différents indicateurs de suivi de l'activité (coûts matières, factures, prix de revient, frais fixes, fréquentation, ticket moyen)
- Capacité à renseigner un tableau de bord
- Surveillance des indicateurs clés et des seuils d'alerte
- Capacité à travailler en équipe
- Contribution à la mise en œuvre immédiate du plan d'action.

- **C.3.3.1** Elaborer un tableau de bord en le renseignant quotidiennement afin de suivre les indicateurs journaliers de l'activité.
- **C3.3.2** Identifier les anomalies en fonction des seuils d'alerte afin de mettre en place des actions correctives nécessaires.

- Identifier les allergènes et les renseigner
- Présenter l'origine et la provenance des produits

Cas pratique

(Evaluation des compétences C3.3.1, C3.3.2)

A partir d'un tableau de bord partiellement complété, calculer les indicateurs d'activité et de gestion. Identifier les mauvaises pratiques et proposer des actions correctives. (C.3.3.1, C3.3.2)

Cr3.3.1.2 Tous les calculs des indicateurs de gestion sont justes.

Cr 3.3.1.3 Le tableau de bord permet un suivi précis de l'activité.

Cr 3.3.2.1 Les anomalies sont repérées en fonction des seuils d'alerte fixés.

Cr 3.3.2.2 Des actions correctives en lien avec les anomalies repérées sont proposées.